



Garde Vacances scolaires

Par **Dgjr**, le **18/05/2021** à **22:25**

Bonjour,

Petite question, lors du jugement de mon divorce il a été décidé que pour la garde de mon fils lors des vacances d'été, celles ci seraient divisées en quart, que les années paires j'aurais mon fils semaine 1-2 et 5-6 soit 1er et 3e quart et que les années impaires j'aurais mon fils semaines 3-4 et 7-8 soit 2e et 4e quart. Il est précisé également que le changement de résidence se fera le samedi à 9 h.

Ma question est la suivante dois je récupérer mon fils le deuxième samedi soit le 17 juillet ou alors le mercredi 21 juillet ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **19/05/2021** à **07:45**

Bonjour,

Comme les vacances scolaires 2021 ne débutent pas avec le dernier week-end de juin, le mieux est de voir avec votre avocat ou le greffe du tribunal pour avoir des précisions sur la conduite à tenir.